



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉSUMÉ Règlements 263-2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Lors de la séance ordinaire du conseil le 9 mars 2026 le règlement portant le numéro 263-2025 a été adopté.

RÈGLEMENT 263-2025 AYANT POUR OBJET LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS
MUNICIPAUX

Toute personne intéressée à en prendre connaissance le pourra en se rendant au bureau municipal situé au, 118 croissant des Trois-Lacs ou sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante <http://lantier.quebec/>

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Lantier ce 10e jour de mars de l'an deux mille vingt-six.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier
